Communiqués et discours

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
CNW Code 01 + HEBDOS
HEBBIL

COLLOQUE SUR LE DROIT À L'INFORMATION

Québec, le 22 septembre 2006. – M[e] Jacques Saint-Laurent, président de la Commission d'accès à l'information, est heureux d'annoncer qu'un colloque aura lieu sur le thème : « Le droit à l'information : le droit de savoir », tenu conjointement par la Commission et le Barreau du Québec, l'Association sur l'accès et la protection de l'information, le Commissaire au lobbyisme du Québec, le Conseil interprofessionnel du Québec, l'École nationale d'administration publique du Québec de même que la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. La rencontre aura lieu le 28 septembre prochain, au Musée de la civilisation, à Québec, ainsi que le 29 septembre, à l'hôtel Classique de la même ville.

Le 28 septembre a été décrété Journée internationale du droit à l'information par le Freedom of Information Advocates Network, une coalition internationale d'organismes défenseurs du droit à l'information. Cette association encourage la communauté internationale à profiter de ce moment pour organiser diverses activités visant à la promotion du droit à l'information. Des organismes œuvrant au sein de pays tels que les États-Unis d'Amérique, le Mexique, l'Argentine, la République tchèque, l'Espagne, l'Inde et l'Afrique du Sud ont déjà répondu positivement à cette invitation.

Au Canada, les ombudsmans et commissaires à l'information ainsi qu'à la vie privée des autorités fédérales, provinciales et territoriales souligneront, cette année, la première semaine canadienne du droit de savoir, du 25 au 29 septembre. Considérant qu'il s'agit là d'une excellente occasion d'aborder des questions d'ordre juridique, certes, mais aussi d'élargir le débat et de le faire porter sur les multiples facettes du droit à l'information, la Commission d'accès à l'information propose la tenue de ce colloque dans la foulée de la sanction récente de la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes*

publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives, le 14 juin dernier.

Le droit de savoir y sera présenté comme fondement des autres droits dans une démocratie. Reconnu par la *Charte des droits et libertés de la personne*, le droit à l'information s'exprime dans le cadre de lois portant non seulement sur l'accès aux documents détenus par les organismes publics, mais aussi sur le financement des partis politiques, sur la gestion des fonds publics et sur les activités de lobbyisme. En favorisant la transparence des institutions publiques, l'accès à l'information contribue à assurer un certain équilibre du pouvoir entre les individus et les institutions étatiques.

Le colloque permettra aux participants d'entendre de nombreux experts présenter leur point de vue sur les grands enjeux liés à la transparence de nos institutions. Les intéressés seront également invités à enrichir le débat par leurs interventions.

- 30 -

Source : Commission d'accès à l'information

Pour information : Me Madeleine Aubé, directrice des affaires juridiques
Commission d'accès à l'information
Téléphone : 418 528-2550
Site Internet : www.cai.gouv.qc.ca

Inscription : Madame Ginette Légaré,
Téléphone : 514 954-3400, poste 3350
Télécopieur : 514 954-3481
Courriel : **glegare@barreau.qc.ca**

Politique de confidentialité | Copyrights